

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
18	14	3	17

Séance du 20 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt du mois d'octobre,
à 19h45,

le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Date de la convocation : **14 octobre 2022**

Membres présents à la séance : Alain SICARD, Myriam FANGET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, François CAROBIO, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Pascale LARRAN, Christophe MEURENAND, Aurélien SICARD, Jérémie RYNOIS, Agathe DORMANT, Maxime SABRAN.

Membres absents ou excusés : Christian BOUILLET (pouvoir à Thierry DUPUIS), Jocelyne JANOVICZ, Emmanuel BRION (pouvoir à Aurélien SICARD), Sandrine BALLANDRIN (pouvoir à Catherine THOINON).

Secrétaire de séance : Myriam FANGET.

N° de l'acte : **DEL.2022.10.20.03**

OBJET : Instauration d'une caution pour le prêt des chapiteaux parapluie.

Monsieur le Maire donne la parole à l'adjointe en charge de la vie associative. Elle rappelle que la commune a fait l'acquisition de deux chapiteaux parapluie, pour les besoins de la commune et des associations neuvilloises. La commission propose d'instaurer un système de caution afin de responsabiliser les associations et d'assurer la réparation ou le remplacement du matériel en cas de détérioration. Elle propose au conseil de mettre en place une caution de 500 € par chapiteau. Pour rappel, il s'agit d'un chapiteau 3 x 6 (acheté 658,80 € TTC) et un 3 x 3 (acheté 556,97 € TTC). Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DÉCIDE d'instaurer une caution de 500 € pour le prêt de chacun des chapiteaux parapluie
- AUTORISE le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Thierry DUPUIS

